

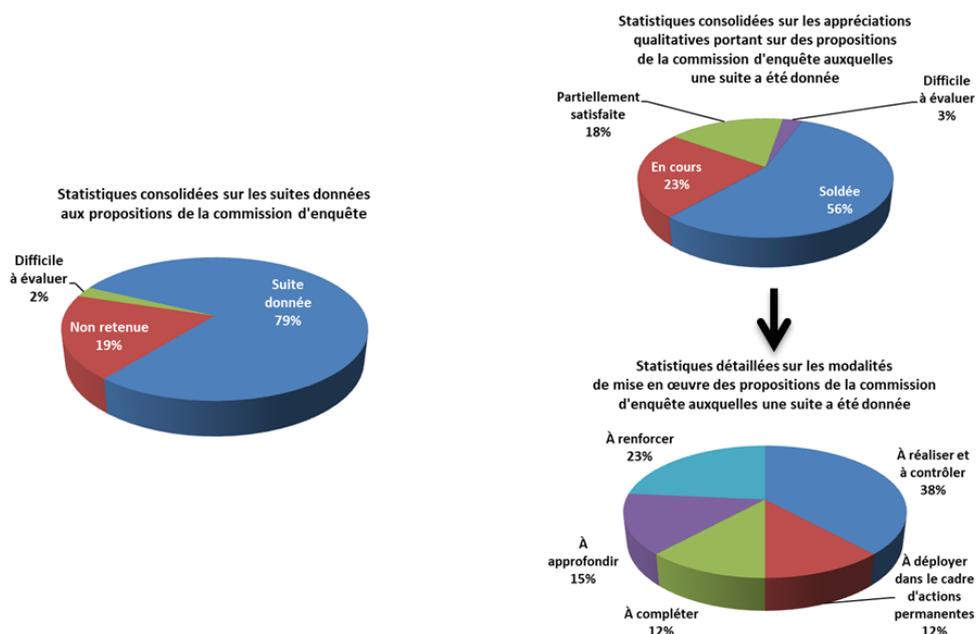


... le rapport d'information « Droit de suite des recommandations de la commission d'enquête Lubrizol »

PRÉVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS : NE PAS BAISSER LA GARDE !

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, réunie le 26 janvier 2022 sous la présidence de Jean-François Longeot, a **adopté, à l'unanimité, le rapport d'information de Pascal Martin** relatif à l'évaluation de la **mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête sénatoriale** chargée d'évaluer l'intervention des services de l'État dans la gestion des conséquences environnementales, sanitaires et économiques de **l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen**. À l'issue de ces travaux, la commission :

- **constate** que près de **80 %** des recommandations de la commission d'enquête ont donné lieu à la mise en œuvre de mesures par le Gouvernement à ce jour ; cet accident marque ainsi une **étape importante** dans **l'amélioration nécessairement continue de la sécurité industrielle** en France ;
- **relève** que plusieurs **évolutions significatives entreront en vigueur progressivement jusqu'au 1^{er} janvier 2027** et que le renforcement des prescriptions applicables aux exploitants concernés, principalement dans le secteur de la **chimie**, de la **pétrochimie** et du **stockage de substances combustibles**, nécessitera de nombreux **contrôles** ;
- **souligne** que plusieurs paramètres — relatifs à la **santé** de la population et aux **pollutions environnementales** — devront être **suivis dans le temps** et que des **améliorations substantielles sont encore nécessaires** pour garantir notre capacité à cerner rapidement et avec précision les conséquences environnementales et sanitaires d'un tel accident.



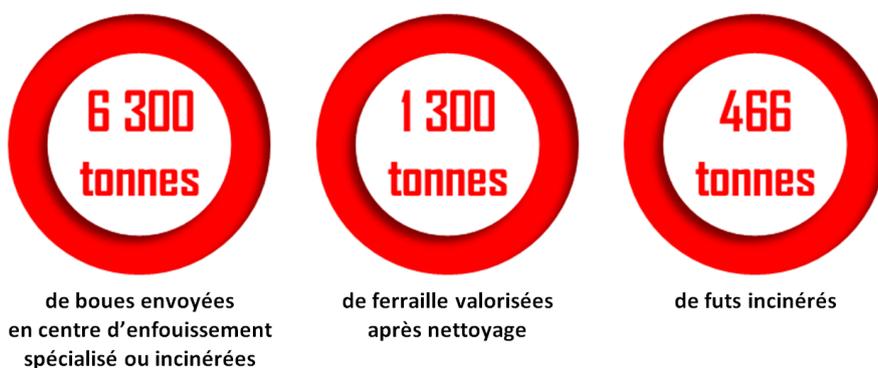
Suivant son rapporteur, la commission a formulé **8 recommandations complémentaires** déclinées en 4 axes. Approuvées à l'unanimité, elles pourront être traduites dans le cadre d'une **proposition de loi**. Certaines, davantage de nature réglementaire, appellent cependant une action du **pouvoir exécutif**. La commission rappelle enfin qu'une **enquête judiciaire** est toujours en cours.

1. DEUX ANS APRÈS L'ACCIDENT DES USINES LUBRIZOL ET NORMANDIE LOGISTIQUE : UNE FORTE MOBILISATION, DE NOMBREUX RETOURS D'EXPÉRIENCE ET DES ÉVOLUTIONS SIGNIFICATIVES POUR LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

A. LE TRAITEMENT DES CONSÉQUENCES DIRECTES DE L'ACCIDENT EST GLOBALEMENT EN BONNE VOIE

Deux ans après l'accident de Rouen, le traitement de ses **conséquences sur le bâti et l'urbanisme** semble en bonne voie d'achèvement. La commission constate qu'il aura fallu **un an au total** pour parvenir à une première remise en état des sites les plus touchés par l'accident, ce qui témoigne de **l'ampleur** de l'incendie et de l'intensité des **pollutions** de toute nature qu'il a engendrées. **La commission souhaite que l'échéance de fin des travaux de dépollution, prévue au 1^{er} septembre 2022, soit tenue.**

TOTAL DES TONNAGES DE DÉCHETS RETIRÉS DES SITES DE LUBRIZOL ET NORMANDIE LOGISTIQUE



B. UN SUIVI DES CONSÉQUENCES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES LARGEMENT PERFECTIBLE

L'évaluation des conséquences environnementales et sanitaires de l'incendie suscite encore de **nombreuses réactions et critiques**, en particulier de la part de citoyens investis dans la défense des victimes de l'accident. **Deux enjeux principaux** ont été mis en exergue par cet événement :

- d'une part, la **difficulté des acteurs à se coordonner** dans les phases de prélèvements de données ;
- d'autre part, des **capacités insuffisantes en matière de consolidation et d'exploitation** de ces données. Ainsi, les experts des différents services mobilisés ne disposaient pas d'une **cartographie ni d'outils communs** permettant une exploitation des résultats dans des **formats de présentation harmonisés**.

La **commission relève que de très nombreuses études ont été réalisées** - permettant de collecter au total **368 000 données** à travers plus de **6 500 prélèvements** - portant sur l'air, les sols, l'eau potable, les cours d'eau ainsi que sur les productions agricoles, animales et végétales sous l'égide de Santé publique France. Toutes les analyses présentent des **résultats « rassurants »**, démontrant un **effet « modéré » à court terme et réversible** sur la **santé** des personnes exposées.

La commission souhaite que **le suivi sanitaire s'inscrive dans la durée, dans le respect du principe de précaution et avec les outils les plus adaptés**, comme ceux dont la mise en place était demandée par la commission d'enquête sénatoriale. S'agissant du suivi des pollutions environnementales, la commission appelle à une **adaptation globale de notre dispositif** afin de ne pas reproduire les erreurs constatées en 2019.

C. DE NOMBREUX RETOURS D'EXPÉRIENCE, QUI CONFIRMENT TOUS LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SÉNATORIALE, ET DES ÉVOLUTIONS SIGNIFICATIVES POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

Les travaux de retours d'expérience confirment les conclusions de la commission d'enquête sénatoriale quant aux **insuffisances de nos politiques de prévention des risques industriels, d'évaluation et de lutte contre les pollutions environnementales et de gestion des crises majeures**.

Dans certains **secteurs stratégiques** (chimie, pétrochimie et stockage de combustibles), la **conformité réglementaire** et les **contrôles** réalisés par les services d'inspection de l'État apparaissent, en effet, **insuffisants**.

Dans le prolongement de ces travaux et afin de prévenir un nouvel accident de même nature, la réponse du Gouvernement a conduit à des **évolutions normatives** et à la **programmation de mesures opérationnelles**, convergeant avec les conclusions de la commission d'enquête sénatoriale et, pour certaines évolutions, correspondant **directement aux recommandations des sénateurs**. Au-delà des **mesures réglementaires** présentées par le Gouvernement en 2020 et complétées en 2021, **pas moins de 8 lois entrées en vigueur au cours des deux dernières années** ont permis de traiter des problématiques identifiées lors de l'accident de Rouen. D'après les calculs de **France Chimie**, ces nouvelles prescriptions applicables aux ICPE :

- devraient concerner au total **2 300 entrepôts** et **2 500 sites** soumis à autorisation ou classés Seveso ;
- représenteraient un **coût total allant de 1 à 3 milliards d'euros** pour les exploitants, dont **450 millions d'euros sur 6 ans** spécifiquement pour le secteur de la chimie.

La commission salue ces évolutions, qui concourent à une amélioration globale de la prévention des risques industriels, et souligne l'importance de respecter les délais prévus pour la mise en œuvre des nouvelles prescriptions applicables aux exploitants.

LA RÉPONSE DES POUVOIRS PUBLICS



S'agissant spécifiquement de la hausse du nombre d'inspections et des effectifs de l'inspection des ICPE, la commission se réjouit de ces avancées. **Trois remarques** s'imposent cependant.

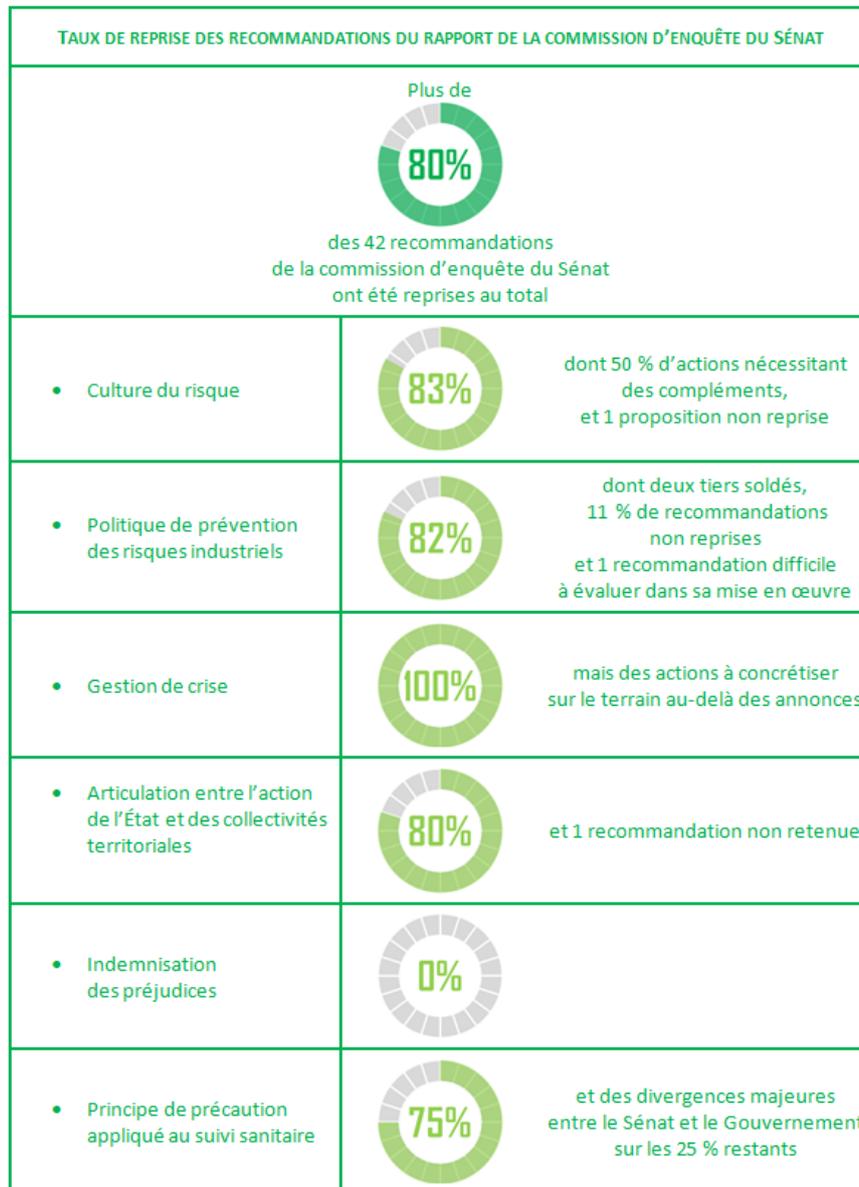
➤ L'augmentation de 50 % des contrôles annoncée par le Gouvernement n'est en fait qu'un **rattrapage par rapport à la situation de 2006**, qui constituait un « pic de vigilance » après la catastrophe d'**AZF** [2001].

➤ Cette annonce n'est en fait que la simple **reprise d'une annonce antérieure de février 2019**.

➤ Il aura fallu attendre **deux ans et non « dès 2021 »** comme l'avait affirmé la ministre, pour constater la hausse de + 50 postes d'inspecteurs des ICPE. La commission s'en était d'ailleurs émue dans ses avis budgétaires en 2021 et en 2022.

2. AVEC UN TAUX DE REPRISE DE PRÈS DE 80 %, LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE N'EST PAS RESTÉ LETTRE MORTE

L'analyse des initiatives prises en réponse aux travaux de la commission d'enquête sénatoriale met en lumière que **près de 80 % des 42 recommandations formulées par les sénateurs ont trouvé une traduction**, certaines étant soldées et d'autres appelant des mesures complémentaires. Lors de son audition devant la commission, le 27 octobre 2021, la ministre de la transition écologique a, en effet, indiqué que les mesures prises par le Gouvernement depuis l'accident coïncident « *largement avec les 42 recommandations formulées par la commission d'enquête sénatoriale. Je me réjouis de pouvoir vous indiquer d'ores et déjà que 37 d'entre elles sont soldées ou en cours de mise en œuvre* ».



3. DES QUESTIONS EN SUSPENS ET DES AMÉLIORATIONS ENCORE NÉCESSAIRES

Depuis deux ans, la France est devenue la 1^{re} destination en matière d'investissements étrangers en Europe, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne. Cette forte attractivité, soutenue par un mouvement de relocalisations industrielles post-crise sanitaire, doit être accompagnée par un **renforcement de la sécurité environnementale**, dans un objectif de conciliation entre **protection des populations et de l'environnement** et de **développement économique territorial**. La commission appelle à mieux coordonner nos outils en matière de prévention des **risques industriels** et de **gestion de crise** avec notre **stratégie industrielle**.

En outre, il ressort de l'analyse de l'accidentologie de la dernière décennie que **rien n'indique une amélioration structurelle de la sécurité dans les établissements Seveso depuis 2013 en France**, alors même que le nombre d'établissements classés Seveso demeure globalement stable depuis 10 ans (autour de 1 300). Notre pays compte en moyenne **3 à 6 accidents par an**, ce qui est **toujours trop**, comme l'a rappelé elle-même la ministre de la transition écologique. En outre, si la part des **dommages économiques** des accidents est supérieure à celle du volet humain, social ou environnemental, les **conséquences environnementales sont celles qui enregistrent la plus forte croissance depuis 2018**. Cette tendance s'aggrave en 2020, en partie du fait d'un taux élevé d'accidents ayant entraîné des **rejets dans les milieux et des pollutions**.

Enfin, plusieurs dossiers appellent des actions volontaristes : les procédures d'infraction récemment engagées par la Commission européenne contre la France, sur des questions de conformité à la **directive de 2001 relative à l'évaluation environnementale stratégique** et à la **directive Seveso III de 2012 en matière d'information et de participation du public**, nécessitent une réflexion globale. De même, la **décision du Conseil d'État du 15 avril 2021 annulant le décret n° 2018-435 du 4 juin 2018** modifiant des catégories de projets, plans et programmes relevant de l'**évaluation environnementale**, doit conduire à des évolutions pour mettre en place une « clause filet ». Le Gouvernement a mis en consultation un nouveau **projet de décret** sur ce sujet. Une **évaluation de l'état de notre droit en matière d'information, de participation du public et d'évaluation environnementale serait opportune**.

Aussi, l'examen attentif de la mise en œuvre des recommandations du rapport de la commission d'enquête du Sénat révèle que **plusieurs mesures et initiatives sont encore nécessaires**, ce qui conduit la commission à formuler **8 recommandations** complémentaires, structurées en **4 axes** pour :

- **améliorer la prévention des accidents** industriels et **augmenter les contrôles** réalisés par l'inspection des ICPE ;
- **renforcer l'information et assurer une meilleure participation du public** à la prévention et à la gestion des risques industriels ;
- **améliorer l'évaluation environnementale, le traitement et la réparation des dommages** résultant d'un accident industriel ;
- définir un système et des procédures permettant d'assurer un **suivi sanitaire efficace** des populations touchées par un accident industriel.

Les propositions de la commission (voir rapport d'information) supposent des **modifications** de la **loi organique** relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution, de plusieurs dispositions du **code de l'environnement**, du **code de la sécurité intérieure**, du **code des assurances** ainsi que des **évolutions réglementaires** complémentaires à celles déjà prises par le Gouvernement depuis 2019.

Pour en savoir + :

- Le rapport d'information : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2021/r21-401-notice.html>
- La page du site du Sénat « Lubrizol, 2 ans après » : http://www.senat.fr/commission/dvpt_durable/lubrizol_bilan_2_ans_apres.html



Jean-François Longeot

Président

Sénateur
du Doubs
(Union Centriste)



Pascal Martin

Rapporteur

Sénateur
de la Seine-Maritime
(Union Centriste)

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
http://www.senat.fr/commission/dvpt_durable/index.html

01.42.34.23.20

Consulter le rapport : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2021/r21-401-notice.html>



De l'incendie de Lubrizol... à aujourd'hui

